



Conseil du développement industriel
Quarante-quatrième session
Vienne, 22-24 novembre 2016
Point 4 de l'ordre du jour
Rapport du Comité des programmes et des budgets

**Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les
travaux de sa trente-deuxième session (21 et 22 juin 2016)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-9	2
II. Questions d'organisation et de procédure	10-11	3
III. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2015 (point 4)	12-13	3
IV. Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 (point 7)	14-15	4
V. Politique d'activités sur le terrain et réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI (point 8)	16-17	5
VI. Rapport annuel du Directeur général pour 2015 (point 3)	18-19	6
VII. Situation financière de l'ONUDI y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts (point 5)	20-21	7
VIII. Mobilisation de ressources financières (point 6)	22-23	8
IX. Date de la trente-troisième session (point 9)	24-25	9
X. Adoption du rapport (point 10) et clôture de la trente-deuxième session	26-27	9
Annexe		
Liste des documents présentés à la trente-deuxième session		10



I. Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa trente-deuxième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 21 au 22 juin 2016. Les 26 membres élus suivants du Comité¹ ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Mexique, Nigéria, Pologne, République de Corée, Soudan, Suisse, Thaïlande et Turquie.
2. Ont également assisté à la session les 54 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Albanie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Grèce, Indonésie, Irlande, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Malte, Maroc, Monténégro, Myanmar, Nicaragua, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.
3. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
4. Les organisations suivantes étaient représentées: Centre international pour l'information scientifique et technique (CIPIST), Ligue des États arabes (LEA), Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) et Union européenne.
5. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M.A.O. Oyugi (Kenya) au poste de président; S. E. M. SHI Z. (Chine), M^{me} E. Autio (Finlande), et M^{me} L. M. Zozaya Rojas (Mexique) aux postes de vice-président; et M. A. Raiman (Bélarus) au poste de rapporteur.
6. L'ordre du jour de la trente-deuxième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.32/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.
7. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.
8. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa session en cours figure en annexe au présent rapport.

¹ Conformément à la décision GC.16/Dec.10 du 3 décembre 2015, 26 Membres du Comité des programmes et des budgets ont été élus. Un siège reste à pourvoir parmi les États inscrits sur la liste B.

9. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa quarante-quatrième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet	Page
2016/2	Constitution d'un comité consultatif d'audit	4
2016/3	Rapport du Commissaire aux comptes	4
2016/4	Politique d'activités sur le terrain et réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI	5
2016/5	Rapport annuel	6
2016/6	Dialogue renforcé avec les États Membres sur des questions d'actualité	6
2016/7	Situation financière de l'ONUDI	7
2016/8	Stratégie générale de gestion des risques	7
2016/9	Mobilisation de ressources financières	8

II. Questions d'organisation et de procédure

10. Le 21 juin, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2016/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa trente-deuxième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

11. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé le Vice-Président, S. E. M. SHI Z. (Chine), de les présider.

III. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2015 (point 4)

12. Le 21 juin, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière commencée le 1^{er} janvier et terminée le 31 décembre 2015 (PBC.32/3 et CRP.2).

13. Le 22 juin, après avoir examiné deux projets de conclusion au titre du point 4, présentés par le Président (PBC.32/L.8 et PBC.32/L.9), le Comité a adopté deux conclusions:

Conclusion 2016/2 Constitution d'un comité consultatif d'audit

Le Comité des programmes et des budgets a prié le Directeur général de présenter aux États Membres dès que possible, dans les six prochaines semaines, le projet de termes de référence d'un comité consultatif d'audit, qui représente le lien entre la direction, les États Membres et les vérifications interne et externe, afin que le Conseil du développement industriel puisse le constituer à sa quarante-quatrième session.

Conclusion 2016/3 Rapport du Commissaire aux comptes pour 2015

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter une décision devant être appliquée sans préjudice du cadre budgétaire approuvé par la décision GC.16/Dec.15 sur le programme et les budgets 2016-2017 et dans laquelle il remercierait le Commissaire aux comptes pour ses services et ses recommandations utiles, et a prié le Directeur général de:

a) Veiller à assurer un contrôle indépendant, diligent et efficace (évaluation, investigation et audit), conformément aux règles et normes de l'Organisation des Nations Unies, et en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

b) Veiller également à assurer l'utilisation des effectifs et des ressources budgétaires approuvés pour un Bureau du contrôle interne efficace et indépendant sur les plans fonctionnel et opérationnel, qui fasse partie du Bureau du Directeur général, en tenant compte de ce qui suit:

i) Le Directeur du Bureau du contrôle interne est habilité, par délégation, à prendre l'ensemble des décisions relatives aux opérations et au personnel (fonctionnaires et consultants), conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

ii) Le Directeur du Bureau du contrôle interne distribue simultanément ses rapports au Directeur général et aux États Membres, les réponses de la Direction étant fournies ultérieurement, et les rapports devant être soumis au Conseil pour examen.

IV. Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 (point 7)

14. Le 21 juin, le Comité a examiné un rapport d'activité du Directeur général (PBC.32/6) et une note du Secrétariat (PBC.32/CRP.5) sur la mise en place d'une base de référence pour le cadre intégré de résultats et de performance du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019.

15. Le 22 juin, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 7.

V. Politique d'activités sur le terrain et réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI (point 8)

16. Le 21 juin, le Comité a examiné le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain (PBC.32/7).

17. Le 22 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la politique d'activités sur le terrain et le réseau de bureaux extérieurs, présenté par le Président (PBC.32/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2016/4 Politique d'activités sur le terrain et réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du rapport sur la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain (IDB.44/7-PBC.32/7);

b) Prend acte des ajustements du réseau de bureaux extérieurs tels qu'ils figurent dans le document IDB.44/7-PBC.32/7;

c) Prend note des critères objectifs établis pour la sélection des bureaux régionaux et des bureaux de pays (GC.16/6), et prie le Directeur général de veiller à ce que ces mêmes critères continuent d'être appliqués;

d) Prie le Directeur général de veiller à la bonne exécution du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain, en étroite consultation avec tous les États Membres, en particulier ceux qui sont directement touchés, et de faire en sorte que les bureaux extérieurs appuient efficacement l'exécution des programmes de coopération technique;

e) Prie également le Directeur général de continuer d'étudier les possibilités de partenariat, de coordination et de partage des coûts avec d'autres entités des Nations Unies sur le terrain; et de promouvoir l'intégration des chefs des bureaux de pays de l'ONUDI dans les équipes de pays des Nations Unies;

f) Prie en outre le Directeur général de préciser le rôle des bureaux extérieurs en matière de coopération technique et de mobilisation de fonds, en particulier l'appui que les bureaux régionaux et les bureaux de pays peuvent et devraient apporter à la préparation, l'administration et au suivi des projets et programmes de coopération technique;

g) Souligne qu'il importe de tenir le personnel recruté sur les plans international et national du réseau de bureaux extérieurs informé des stratégies, des procédures pertinentes et des opérations de l'ONUDI;

h) Souligne également qu'il importe de suivre la charge de travail et la performance des différents bureaux extérieurs, ainsi que des services qui y sont associés au Siège de l'ONUDI, et d'assurer une allocation optimale des ressources humaines et autres, la transparence et la communication d'informations sur les activités à prendre en compte dans le rapport annuel de l'ONUDI;

i) Prie le Directeur général de lui faire rapport sur l'exécution du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain à sa quarante-cinquième session."

VI. Rapport annuel du Directeur général pour 2015 (point 3)

18. Les 21 et 22 juin, le Comité a examiné le *Rapport annuel de l'ONUDI 2015* (PBC.32/2) et une note du Secrétariat sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – suivi mondial, mécanisme d'examen et interaction de l'ONUDI avec le forum politique de haut niveau (PBC.32/CRP.6).

19. Le 22 juin, au titre du point 3, présentés par le Président (PBC.32/L.4 et PBC.32/L.5), le Comité a adopté deux conclusions:

Conclusion 2016/5 Rapport annuel

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Se félicite du travail accompli par le Secrétariat pour établir le Rapport annuel 2015 de l'ONUDI (PBC.32/2-IDB.44/2);

b) Reconnaît qu'il importe que le Secrétariat continue d'améliorer le suivi et la communication des résultats pour garantir un niveau de qualité élevé du Rapport annuel de l'ONUDI²;

c) Rappelle les résolutions GC.16/Res.2 et GC.16/Res.1 d) invitant le Directeur général à continuer de rendre compte, dans le Rapport annuel, de la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme et de la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, encourage les efforts que ne cesse de faire le Secrétariat pour définir en toute diligence les indicateurs et les bases de référence du cadre intégré de résultats et de performance et l'invite à fixer des valeurs cibles pour ces indicateurs;

d) Prie le Directeur général d'améliorer les rapports annuels, notamment en les rendant plus concis et plus synthétiques, enrichis de données statistiques et de résultats obtenus conformément au cadre intégré de résultats et de performance, de manière à renforcer la responsabilité de l'action de l'ONUDI et à accroître sa visibilité."

Conclusion 2016/6 Dialogue renforcé avec les États Membres sur des questions d'actualité

Le Comité des programmes et des budgets a prié le Directeur général et le Secrétariat de renforcer le dialogue et de prendre langue tous les mois avec les représentants des États Membres sur des questions d'actualité telles que la

² Rappelle les règlements intérieurs du Comité des programmes et des budgets et du Conseil du développement industriel, et que le Rapport annuel et les autres documents de session doivent être établis au moins six semaines avant le premier jour des sessions dans les langues du Comité et du Conseil.

contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Forum politique de haut niveau.

VII. Situation financière de l'ONUDI y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts (point 5)

20. Le 22 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.32/4) et une note du Secrétariat sur l'état des contributions (PBC.32/CRP.3).

21. Le 22 juin, après avoir examiné deux projets de conclusion au titre du point 5, présentés par le Président (PBC.32/L.2 et PBC.32/L.7), le Comité a adopté deux conclusions:

Conclusion 2016/7 Situation financière de l'ONUDI

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.44/4-PBC.32/4;

b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés;

d) Prie également le Directeur général d'intensifier ses efforts pour faire en sorte que les États Membres actuels maintiennent leur appui à l'Organisation et de tenir les États Membres informés sur cette question à travers les canaux d'information existants.”

Conclusion 2016/8 Stratégie générale de gestion des risques

Le Comité des programmes et des budgets a invité le Directeur général à faire rapport aux prochaines sessions du Conseil du développement industriel et du Comité des programmes et des budgets sur la stratégie générale de l'ONUDI en matière de gestion des risques et à proposer des mesures globales pour faire face aux conséquences financières et administratives découlant du fait que des États Membres se retirent de l'Organisation, y compris pour inverser cette tendance au retrait.

VIII. Mobilisation de ressources financières (point 6)

22. Le 22 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.32/5) et une note du Secrétariat sur les projets approuvés en 2015 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.32/CRP.4).

23. Le 22 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières, présenté par le Président (PBC.32/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2016/9 Mobilisation de ressources financières

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.44/5-PBC.32/5;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2016 et 2017 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2016-2019 (IDB.43/9 et Add.1);

c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI, notamment pour le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats récemment créé ainsi que pour le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et le Fonds d'équipement;

d) Encourage également tous les bailleurs de fonds à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités programmatiques de manière rapide et coordonnée;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;

f) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et à jouer le rôle de chef de file notamment pour ce qui est de recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de donateurs bilatéraux et de fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds;

g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et

promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces initiatives soient bien connues, que leur pertinence pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient disponibles.”

IX. Date de la trente-troisième session (point 9)

24. Le 22 juin, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.32/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2016 et 2017.

25. Le 22 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la trente-troisième session, présenté par le Président (PBC.32/L.10), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2016/10 Date de la trente-troisième session

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa trente-troisième session du 16 au 18 mai 2017.

X. Adoption du rapport (point 10) et clôture de la trente-deuxième session

26. Le 22 juin, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente-deuxième session (PBC.32/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

27. Le Comité a clos sa trente-deuxième session à 17 h 18, le 22 juin 2016.

Annexe

Liste des documents présentés à la trente-deuxième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.32/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.32/1/Add.1*	2, 9	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.32/2 IDB.44/2	3, 6	<i>Rapport annuel 2015 de l'ONUDI</i>
PBC.32/3 IDB.44/3	4	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière commencée le 1 ^{er} janvier et terminée le 31 décembre 2015
PBC.32/4 IDB.44/4	5	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
PBC.32/5 IDB.44/5	6	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
PBC.32/6 IDB.44/6	7	Rapport d'activité établissant une base de référence pour les indicateurs du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019. Rapport du Directeur général
PBC.32/7 IDB.44/7	8	Mise en œuvre opérationnelle du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain. Rapport du Directeur général
PBC.32/8	–	Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
Documents de séance		
PBC.32/CRP.1	2	Liste des documents
PBC.32/CRP.2	4	Annexes du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière commencée le 1 ^{er} janvier et terminée le 31 décembre 2015, établies conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies pour l'année financière terminée le 31 décembre 2015 (non vérifiées). Établi par le Secrétariat
PBC.32/CRP.3	5	État des contributions. Note du Secrétariat
PBC.32/CRP.4	6	Projets approuvés en 2015 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires. Établi par le Secrétariat
PBC.32/CRP.5	7	Bases de référence du cadre intégré de résultats et de performance. Note du Secrétariat
PBC.32/CRP.6	3	Programme de développement durable à l'horizon 2030 – suivi mondial, mécanisme d'examen et interaction de l'ONUDI avec le forum politique de haut niveau

* Nouveau tirage pour raisons techniques.